



# QUESTION ORALE

Séance administrative

## Renforcer les CJA : sortir de la précarité, assumer la souplesse

*Seul le prononcé fait foi.*

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et messieurs**

**'IA ORA NA**

Faaterehau,

Il y a plus de quarante ans, le Pays innovait.

Tandis que les jeunes non admis au collège étaient « laissés au bord du chemin », selon les termes de la Charte de l'éducation, des responsables politiques du Pays ont proposé une réponse concrète et audacieuse : les Centres de Jeunes Adolescents.

Une création 100 % locale, née de l'intuition de Jacques Denis Drollet, et portée dès l'origine par John Tearii.

Depuis les premiers centres de Vairao et Faaroa, les CJA ont su évoluer, se professionnaliser, se repositionner.

La dernière réforme d'envergure, celle de 2021, a permis d'actualiser leur cadre juridique, de clarifier leurs missions, de consolider leur rôle de structures-relais entre le scolaire, le social et le professionnel.

Et sur le terrain, les efforts sont bien visibles : labellisations, partenariats avec la justice et la gendarmerie, intégration du Livret scolaire unique, organisation de passerelles vers les CAP, conventions avec certaines communes...

Ces avancées sont notables, mais elles s'accompagnent de réalités de terrain qui appellent encore notre vigilance :

- D'abord, la souplesse des admissions, prévue par les textes et appliquée avec rigueur, montre son utilité : accueillir un élève à tout moment de l'année permet d'agir vite face au décrochage. Mais cette souplesse se heurte à une réalité beaucoup plus rigide : les moyens humains, eux, ne suivent pas toujours. Les moniteurs ne sont pas recrutés de manière

# QUESTION ORALE

continue, les enseignants spécialisés arrivent parfois tardivement, et cela déséquilibre l'accompagnement ;

- À cela s'ajoute une fragilité bien identifiée : selon les données présentées en commission en 2021, près de la moitié des moniteurs étaient encore en contrat à durée déterminée. Cette précarité structurelle nuit à la continuité pédagogique et complique la constitution d'équipes stables, pourtant essentielles pour des jeunes en situation de rupture ;
- Autre difficulté : dans les archipels éloignés, l'insuffisance des internats, notamment pour les filles, empêche certains jeunes d'accéder aux CJA, malgré des besoins identifiés. Faute de structures ou de familles d'accueil, des vocations sont bloquées avant même de pouvoir commencer ;
- Enfin, ce sont les équipes elles-mêmes qui, dans beaucoup de CJA, doivent composer avec un turn-over élevé. Cela pèse sur le fonctionnement quotidien et fragilise le suivi individualisé, alors même que celui-ci est souvent la clé pour remettre un jeune sur le chemin de la confiance et de l'apprentissage.

Monsieur le Ministre, nous savons que vous portez une attention particulière aux CJA et que leur spécificité, purement polynésienne, est une richesse à préserver.

Dans cet esprit, je souhaiterais connaître :

- Quels sont les leviers que vous envisagez pour stabiliser les équipes éducatives dans les CJA ?
- Une actualisation des programmes pédagogiques est-elle prévue, comme cela avait été évoqué en 2021 ?
- Enfin, comment envisagez-vous d'accompagner cette souplesse des admissions par des moyens humains et matériels à la hauteur, afin d'éviter que l'effort d'adaptation repose uniquement sur les équipes en place ?

L'ambition n'est pas de pointer ce qui manque, mais d'avancer ensemble sur ce qui reste à consolider pour que les CJA prennent pleinement leur place dans le système éducatif du Pays.

*Māuruuru, e te aroha ia rahi.*

*Pauline NIVA*

**Représentant du groupe Tavini Huiraaatira**